

LES PIEDS DANS LE PLAT

2015 ANNÉE * @ # \$ % & ' () !

JOURNAL FINANCÉ PAR LES SYNDIQUÉS CGT DE CHARENTE-MARITIME

http://cgt17-dgfp.perso.sfr.fr/

Le

une grande partie de la population s'est retrouvée orpheline.



Pendant trois jours des # ont exécuté sciemment des dessinateurs/journalistes qui poussaient l'insolence à son paroxysme, des policiers, des juifs et de simples passants ou employés qui n'étaient pas au bon endroit au bon moment. Jamais les unes de Charlie Hebdo honnies par ces # n'auront autant été diffusées par une partie de la presse mondiale et le Web.



Avec ces défilés d'une ampleur historique, nous venons de donner la meilleure réponse collective pour faire face à cette barbarie qui s'attaque aux fondements mêmes de notre démocratie et aux valeurs qui devraient nous permettre de vivre ensemble malgré nos différences de culture, de religion et d'idéologie. Nous n'oublions pas non plus que pendant ces trois journées, une cinquantaine d'actes islamophobes ont été recensés dans notre pays, que l'antisémitisme continue de se répandre. Sans oublier tous les autres formes de racismes. Le temps de l'analyse, de la réflexion et des décisions politiques va arriver. N'en doutons pas, il y aura pour la France un avant et un après 07 janvier 2015. Les États-Unis ont connu cet état de choc le 11/09/2001. On se souvient des décisions qui ont été prises par le président Bush et leurs conséquences géo-politiques dont nous n'avons pas encore fini de payer le prix. Nous nous souvenons aussi que le Patriot Act américain n'était pas qu'un outil anti-terroriste et que Guantanamo (base militaire transformée en système carcéral ne dépendant d'aucune juridiction) a été dénoncé par une grande partie de la classe politique française. Le débat, la contradiction et la confrontation des idées sont l'essence même de la démocratie. Le rôle de la CGT a toujours été de défendre les employés, les ouvriers, les fonctionnaires quelles que soient leurs opinions ou leurs religions. Nous ne lâcherons rien sur nos revendications et sur le devenir de la Fonction publique. Nous aurions dû émettre des voeux de bonne année dans ce numéro, mais les mots nous ont tout simplement manqués. Néanmoins nous espérons que les Français sauront être aussi nombreux dans les manifestations pour défendre les acquis sociaux et de nouvelles conquêtes sociales pour notre jeunesse. Car ce sont tous ces rendez-vous manqués qui entretiennent les aigreurs et font le lit des haines futures.

COURRIER/BIL : LE COÛT

Nous avons promis de nous pencher le mois dernier sur les conditions de travail des agents chargés d'affranchir le courrier pour le département. Pourtant, nous n'aurions jamais dû écrire cet article et, soyons clairs, les agents de la DGFIP ne devraient pas effectuer les tâches d'un centre de tri postal. C'est donc une nouvelle mission que l'on nous a attribuée et ceci dans le seul but de réduire le coût de l'affranchissement.



LE CONTEXTE

Vous ne l'avez peut être pas encore remarqué, mais le prix du timbre pour les particuliers a subi une hausse au 01/01/2015 de plus de 15 % (passé de 0,66 € à 0,76 €) pour le tarif normal et de 11 % pour le tarif lent. La musique est bien différente pour les grandes entreprises et les administrations puisque l'envoi en nombre (1000 lettres pour le national et 400 lettres pour le départemental) dit ECOPLI passe de 49 à 51 centimes.

Cette politique d'augmentation tarifaire de la poste qui privilégie les entreprises et les grandes administrations ressemble à s'y méprendre à la politique fiscale de notre pays. D'ailleurs, un des principaux bénéficiaires du CICE (financé par la réduction de certaines allocations sociales) est la Société Anonyme LA POSTE du fait de son nombre d'employés. Le bénéfice

2014 de cette société n'a pas diminué et les actionnaires devraient donc être contents. Il est d'ailleurs étonnant que l'État principal actionnaire, soucieux du pouvoir d'achat de ces concitoyens, n'ait pas moufté contre une telle augmentation du timbre censée compenser la diminution du nombre de courriers envoyés. Devant une telle évolution, la DGFIP a demandé depuis plusieurs mois aux directions départementales de passer à l'ère de l'industrialisation pour le traitement du courrier, en faisant comprendre que c'était encore une des dépenses, avec les frais de déplacements, où l'on pouvait encore trouver un filon d'économies. Avec la baisse de notre budget de fonctionnement (- 50 % depuis 2009), l'affranchissement représente désormais plus du ¼ de nos dépenses de fonctionnement. En janvier 2013, nous avons dénoncé dans un article la politique absurde de l'affranchissement avec le non respect de nos procédures.

LE SYSTÈME D DU PAUVRE.

Pauvre en budget, puisque cette nouvelle mission s'est mise en place avec le système D, sans l'attribution d'un budget dédié de la part de la Centrale alors que la DDFIP 17 était en quasi cessation de paiement à partir du troisième trimestre en 2013.

Pauvre en moyens, puisque ce sont pas moins de 4 temps pleins (agents techniques du BIL) qui ont été affectés à cette mission. Cela réduit d'autant plus les missions d'entretien, de réparations et de déménagements. Toutes ces tâches invisibles effectuées par ces agents mais qui sont aussi des sources d'économies (cherchez l'erreur !).

Sûrement pauvre en conseil ergonomique et de fonctionnement. A notre connaissance, aucun groupe de travail entre nos représentants nationaux et la DG ne s'est penché sur cette mission.

C'est-à-dire que nous n'avons jamais eu à notre disposition un document décrivant le mode de fonctionnement de ce nouveau service (le mobilier, sa surface de travail et son nombre d'agents) par rapport à la charge de travail. Si les conditions de travail étaient au cœur des préoccupations, nous n'aurions pas l'impression que l'on demande à des agents, certes gradés, mais formés pour être avant tout des fiscalistes de se débrouiller tout seuls pour la mise en place de ce service.

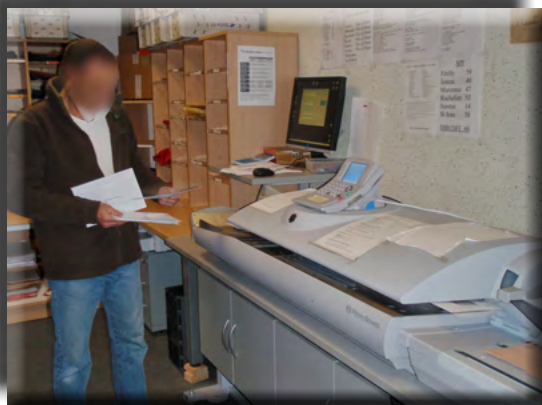


DES CONDITIONS DE TRAVAIL TRÈS DÉGRADÉES.

Résultat, et nous ne sommes pas le seul département dans ce cas, ce sont les conditions des agents qui en pâtissent. Dans le 17, le local dédié au tri du courrier ne dépasse pas 32m². 32m² dans lesquels trois agents, voire cinq, en forte période d'activité, doivent essayer de se mouvoir entre des dizaines de casiers, un nombre impressionnant de caisses de rangements et une machine à affranchir qui mesure plus d'un mètre.

Plus de 100.000 plis par mois à affranchir pour les courriers simple, soit 1,2 millions de plis à l'année. Les grosses journées d'affranchissement, on dépasse le chiffre de 9.000 plis à affranchir et à trier (département ou hors département, taille et poids, manuscrite ou non, etc...).

DE L'INDUSTRIALISATION



Un détail qui leur pourrit bien la vie : c'est lorsqu'il n'y a pas le tampon du service expéditeur en cas de N.P.A.I. C'est le retour assuré : obligation d'ouvrir l'enveloppe pour connaître le service expéditeur et lui retourner. C'est aussi le tri des courriers entre les services avec des enveloppes à trous trop grande pour certaines cases (que du bonheur !). Et ceci n'est qu'une partie de leurs tâches.

Un rapport du médecin de prévention du 06/10/2014 transmis au CHSCT, missionné pour donner un avis technique sur l'équipement de protection auditif des agents, décrivait un mobilier inadapté, un local trop restreint et une machine à affranchir qui dépasse les 82 décibels.

DE LA CENTRALISATION À L'INDUSTRIALISATION.

Cette centralisation qui a débuté depuis le mois de septembre 2014 aurait permis d'économiser 70.000 € environ. Des économies qui se sont faites encore sur le dos des agents et de leurs conditions de travail. Calcul de dupes, car il faudrait déduire de ce chiffre les économies qu'ils auraient pu apporter en effectuant d'autres missions.

Le jeu de la rationalisation n'est pas terminé puisqu'on devrait passer de la « centralisation » à « l'industrialisation ». Nous ne connaissons pas toutes les différences qu'impliquent ces deux notions. Mais une chose est sûre : c'est encore plus de contraintes, avec un tri des plis des plus rigoureux et (par exemple, pour les services des adresses écrites en majuscules).

RÉDUCTION DES COÛTS UN COMBAT PERDU D'AVANCE.

Si la DGFIP garde l'intégralité de ses missions notamment auprès des collectivités locales, ce combat sera forcément perdu. Alors que le nombre d'agents diminue (- 100 postes en 4 ans soit pas loin de 10 % des effectifs), le nombre de pli envoyés par la DDFiP 17 augmente sensiblement chaque année. La raison est simple. Une partie des collectivités locales reviennent au système des régies municipales et de la redevance. Qui envoie et recouvre les factures ? Les services de la DGFIP. On observe aussi un autre phénomène puisque les collectivités locales commencent à voter des redevances trimestrielles ce qui multiplie par 4 le nombre de plis.



CONCLUSION

Nous ne lâcherons pas ce service et nous espérons qu'il déménagera très vite vers le nouveau immeuble de l'ARS avec une surface de travail et un mobilier adapté. Il y a urgence, car ces conditions sont pour le moins inacceptables.

Ce n'est pas la seule urgence. Car désormais notre mensuel ne suffit plus pour décrire la totalité des services en déliquescence et en mal-être. Nous sommes désormais obligés de faire des choix quand nous écrivons des articles. Des conditions de travail dégradées, un salaire qui n'augmente plus depuis plusieurs années, c'est un fardeau partagé par la quasi-totalité des agents de base. Alors quand dans quelques semaines nous viendrons vers vous en demandant de faire appel de note pour exiger la réduction maximum, pensez-y bien !

Nous reviendrons évidemment sur ce moyen d'action mais les 200 agents qui se sont déplacés pendant notre campagne de HMI sur les conditions de travail savent de quoi nous parlons.



**Ne pas se résigner c'est résister !
Résister c'est agir par tous les moyens !!!!!**

HUMOUR D'ACCUEIL

Vu à plusieurs reprises dans un Centre des Finances Publiques dont nous tairons le nom, plusieurs personnes d'un certain âge s'acharnaient à obtenir d'un défibrillateur des tickets de file d'attente avant de se rendre compte de la présence de l'agent d'accueil primaire dédié à cette tâche.

LE DEGRE ZÉRO DE LA POLITESSE : LE JEU DU KI KA PA DI

«BONJOUR !» C'est pas fait pour les chiens ! Ouh !! Boudiou ! Je sens que ça va nous escagasser les nerfs.

NOTA BENE : 50% DE RÉDUCTION SUR LA COTISATION HORS LA RESIDENCE CONCERNÉE

SECRET STORY IN DGFIP



Attention sujet apparemment sensible puisque ordre a été donné aux départements de ne pas communiquer par la Direction Générale sur l'expérimentation de la Révision Foncière des Locaux d'habitation. C'est donc par le Journal Officiel du 26/12/2014 que nous avons été informés que le 17 avait la malchance d'être choisi comme département d'expérimentation. Sauf que la presse lit

encore le Journal Officiel comme les agents d'ailleurs. Devant le silence de la DDFiP, France Bleu La Rochelle nous a contactés pour avoir plus d'informations et connaître les conséquences pour les redevables de cette

expérimentation. On leur a expliqué que ce n'était qu'une expérimentation et que la révision devrait s'appliquer à partir de 2018 après un long parcours de validation parlementaire. Nous leur avons gentiment rappelé que cette révision risquait d'avoir le même sort que la révision foncière des années 90.

À cette époque, l'élu national avait demandé une révision foncière qui avait coûté une blinde pour mieux la refuser en tant qu'élu local quand il s'est rendu compte des variations importantes des valeurs locatives à la baisse comme à la hausse suivant les types de locaux. On leur a rappelé aussi que nous attendions avec une certaine crainte la validation de la révision foncière des locaux professionnels, mais que celle-ci était bizarrement retardée. Vous pourrez retrouver l'intégralité du reportage de France Bleu La Rochelle sur la première page de notre site. Quant à la surcharge de travail pour le département (116.000 locaux révisés et 50.000 propriétaires relancés) elle sera tout sauf anodine. C'est pourquoi avant de nous remettre une couche supplémentaire, on aurait grandement apprécié que les services de la Direction Générale communiquent entre eux surtout quand elle décide de sucrer 3% de nos postes fixes dans notre département en 2015 alors que pour la moyenne nationale tourne autour de 2.10% (*cela représente entre 8 et 9 postes supplémentaires*). Quitte à se répéter quand dans quelques semaines nous viendrons vers vous en demandant de faire appel de note pour exiger la réduction maximum, pensez-y bien !

A.G.F.I.P 17

Nous sommes curieux de nature à la CGT 17. La Charente-Maritime est département pilote pour l'expérimentation de Révision Foncière des Locaux d'habitation, pour le nombre de suppression de d'emplois, pour les déménagements, un département écopeur Pilote ? Mais avec qui comme «Chef écopeur» ?

La feuille de route n'est pas prête ?

Personne ne veut la place ?

Y a trop de candidats ? Nous craignons le pire ?

